

## SEANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2009

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 29 septembre 2009 par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc WOZNIAK, Maire.

Etaient présents : Mme MALESKA H. DASTILLUNG J.P. Mme JACQUEMIN J. MAIWURM E. Mme JOTZ S. KOENIG G. Mme BICKAR M.A. PICARD J.M BENOIST E. Mme CAMI M.T. Mme COLANTUONO R. D'ANGELO C. DELLA MEA R. FILLIUNG M. FIORETTO S. Mme FISCH V. Mme FREY G. GERBERT P.J. Mme GILLET C. Mme KEDINGER C. KIEFFER P. LACAN D. MEDDA G. PEXOTO G. Mme PIETTE C. Mme PRZYBYL Y. WALKER R.

Absents avec excuse : Mme BAUSCH V. Mme BOROWSKI J. Mme FALLETTA C. GATTI F. VALSECCHI E. qui ont donné respectivement procuration à Mme JACQUEMIN J. KIEFFER P. LACAN D. DASTILLUNG J.P. Mme MALESKA H.

Madame Marie-Anne BICKAR est désignée secrétaire de séance.

M. Le Président ouvre la séance à 19 H. Le procès verbal de la séance 24 août 2009 est adopté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

#### I) AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Indemnités aux membres du jury de l'Ecole de Musique
- 2) Subventions 2009
- 3) Remboursement des frais postaux, d'Internet et de Téléphone par le SMIASB et la CCW
- 4) Convention réciproque de mise à disposition de personnel entre la ville de Creutzwald, la CCW et le SMIASB – Bilan 2008
- 5) Participation 2008 de la Communauté de Communes du Warndt aux frais de fonctionnement du C.T.M.
- 6) Participations du SMIASB et de la Communauté de Communes du Warndt aux frais de fonctionnement 2008 du bâtiment de l'hôtel de ville.

#### II) AFFAIRES IMMOBILIERES

- 1) Déclarations d'Intention d'Aliéner

#### III) MARCHES ET TRAVAUX

- 1) Acquisition de machines horticoles pour les espaces verts de la Ville
- 2) Renouvellement des vêtements de travail et chaussures pour les agents de la Ville
- 3) Marché transports scolaires
- 4) Renouvellement contrat de maintenance de l'ascenseur de la Salle Baltus le Lorrain - Communication
- 5) Aménagement et rénovation de l'école primaire du Centre – Mission de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé
- 6) Rénovation des VRD de la cité Neuland – Avenant n° 2 au marché de travaux
- 7) Marché pour les contrôles réglementaires périodiques

#### IV) AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES

- 1) Politique de la Ville – Pôle d'excellence ZEP – Subventions 2009/2010
- 2) Politique de la Ville – Extension du dispositif passerelle à Jules Ferry – Subventions 2009/2010
- 3) Politique de la Ville – Projets culturels et sportifs dans les ZEP – Subventions 2009/2010

#### V) AFFAIRES SCOLAIRES, CULTURELLES ET SPORTIVES

- 1) Animation estivale - Indemnités aux associations - Action juillet et août 2009
- 2) Convention avec le Département de la Moselle pour les transports scolaires des collégiens
- 3) Subvention pour l'opération « Schultüte » et achat de bretzels de la Saint Martin
- 4) Acquisition du fonds de cartes postales de Monsieur Alain JAGER
- 5) Dénomination de la salle de judo de la salle Polyvalente Garang
- 6) Point sur la rentrée scolaire

#### Interventions :

*Monsieur le Président propose à l'assemblée d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :*

#### POINT SUPPLEMENTAIRE

- 1) Mise à disposition gratuite de la Salle Baltus le lorrain : A.S.B.H.

*Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité.*

#### VII) DIVERS ET COMMUNICATIONS

---

## **1) AFFAIRES FINANCIERES**

### **1) Indemnités aux membres du jury de l'Ecole de Musique**

Rapporteur : Monsieur le Président

A l'occasion des examens de fin d'année à l'Ecole Municipale de Musique et de Danse, il a été fait appel à différentes personnalités en vue de la constitution d'un jury.

Il appartient à la Municipalité de les indemniser en faisant application des deux critères : celui basé sur le nombre d'heures de présence effective et celui prenant en compte les frais de déplacement.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le paiement des indemnités suivantes à l'examineur ci-après :

- Mme HABERT Flavie            63.00€  
16 avenue du Général Passaga - FORBACH

Et d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

### **2) Subventions 2009**

Rapporteur : M. le Président

1) L'Atelier Théâtre du Lycée Félix Mayer poursuit ses activités durant l'année scolaire 2009-2010. Un groupe de 35 à 40 élèves participe à cette activité et le travail de cette année se porte sur un montage de textes contemporains qui auront comme point commun le thème de la «disparition ».

La troupe prévoit de donner 7 représentations à la salle Baltus le Lorrain les 24, 25 et 26 mars 2010 à l'intention des élèves des classes des collèges du district de rattachement du Lycée Félix Mayer (Collèges Garang, Breckelberg, Ham, Falck, Boulay, Bouzonville et L'Hôpital)

Il est proposé d'accorder à l'Atelier Théâtre du Lycée Félix Mayer une subvention de 1 000 € ainsi que la mise à disposition gratuite de la salle Baltus pour les représentations qui y seront données et d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

2) La Fédération des Forces Vives de Creutzwald et de la CCW (FFVCW) organise les 10 et 11 octobre prochain à la Salle Baltus, le Salon du Mariage. Cette manifestation a pour but de permettre aux commerçants de montrer leur savoir faire et de créer un moment d'animation de la Ville et s'inscrit dans le cadre implicite de partenariat ville/commerçants. Dans ce cadre l'association sollicite une subvention.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'allouer à la FFVCW une subvention de 700 € et d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

3) Le club de Tennis de Table – Entente Pongiste de Creutzwald sollicite une subvention exceptionnelle. En effet, les tables actuelles de compétition ont vieilli. Il souhaite acquérir 2 tables dédiées spécifiquement à la compétition. Le coût TTC est de 1 760 €

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à Entente Pongiste - Tennis de Table de Creutzwald une subvention de 900 € et d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ces dépenses seront imputées sur le compte 6574 du Budget Principal.

#### **Interventions :**

*Monsieur le Président a précisé que le montant de la subvention de 700 € correspondait au prix d'un jour de location de la salle Baltus le Lorrain. Monsieur le Président a rappelé que l'association des commerçants a apporté son soutien financier lors de plusieurs manifestations, dès lors il apparaît logique pour la Ville, dans le cadre d'un partenariat, de les soutenir à son tour.*

*Concernant la subvention demandée par le club de Tennis de Table, Monsieur le Président a précisé que depuis une dizaine d'années le club n'avait jamais sollicité la Ville et vu l'état vétuste du matériel il semblait tout à fait justifié d'apporter cette aide financière au club en ce début de saison sportive.*

*Il a aussi évoqué le prochain changement des modalités d'attribution des subventions par le Conseil Général.*

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

### **3) Remboursement des frais postaux, d'Internet et de Téléphone par le SMIASB et la CCW**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Marie PICARD, adjoint au Maire

Lors de l'année 2008, la commune de Creutzwald a supporté les frais d'affranchissement du courrier, d'Internet et les frais de téléphone du SMIASB et de la CCW (le calcul se fera au prorata des effectifs de l'hôtel de ville sauf pour les frais d'affranchissement).

Frais de téléphone CCW  
(13 273.58 X 677)/3 188 = **2 818.76 €**

Frais d'Internet CCW  
(352.77 X 10.5)/41 = **90.34 €**

Frais d'affranchissement du courrier CCW  
= **4 094.50 €**(montant calculé par le répartiteur de la machine à affranchir)

**Total CCW = 7 003.60 €**

Frais de téléphone SMIASB  
(13 273.58 X 113)/3 188 = **470.49 €**

Frais d'Internet SMIASB  
(352.77 X 1.5)/41 = **12.91 €**

Frais d'affranchissement du courrier SMIASB  
= **402.41 €**(montant calculé par le répartiteur de la machine à affranchir)

**Total SMIASB = 885.81 €**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la refacturation de ces sommes à la C.C.W. et au SMIASB et d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

### **4) Convention réciproque de mise à disposition de personnel entre la ville de Creutzwald, la CCW et le SMIASB – Bilan 2008**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Marie PICARD, adjoint au Maire

Lors de sa séance du 31 août 2001 étendu le 16-12-2002 au SMIASB, le Conseil Municipal a autorisé la mise à disposition réciproque d'agents territoriaux entre la Communauté de Communes du Warndt et la Ville de Creutzwald.

M. le Président tient à informer le Conseil Municipal que pour l'année 2008, le total des coûts salariaux supportés par la commune de Creutzwald pour des missions assurées au profit de la Communauté de Communes du Warndt s'élève à 541 413.17 €. Pour la même année, le total des coûts salariaux à refacturer à la Commune de Creutzwald par la Communauté de Communes du Warndt s'élève à 185 746 €.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le remboursement de la somme de 541 413.17 € de la CCW et de mandater la somme de 185 746 € à la CCW.

La commune de Creutzwald met à disposition du SMIASB un agent chargé de la station d'épuration intercommunale se situant à Ham/sous/Varsberg, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le remboursement des dépenses liées à cette mise à disposition qui s'élèvent à 41 096.19 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces remboursements et facturations et d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

**5) Participation 2008 de la Communauté de Communes du Warndt aux frais de fonctionnement du C.T.M.**  
**Rapporteur :** Monsieur Jean-Marie PICARD, adjoint au Maire

La commune de CREUTZWALD supporte les frais de fonctionnement du Centre Technique Municipal.

Le détail des frais de fonctionnement 2008 du C.T.M. s'établit comme suit :

	Code	Exercice 2008	Total Code
Eau	1	3 937.00 €	
Electricité	1	9 384.59 €	
Carburant, fournitures administratives, autres fournitures, entretien terrain, pharmacie	1	403.95 €	
Fournitures d'entretien	1	5 514.34 €	
Frais de télécommunications	1	1 186.57 €	
Rémunérations concierge	1	54 930.72 €	75 357.17 €
Chauffage urbain et combustible	2	33 038.93 €	
Fournitures de petits équipements	2	31 715.51 €	
Entretien et réparations bâtiments	2	40 740.55 €	
Entretien et réparations autres matériels et mobiliers	2	648.27 €	
Maintenance	2	4 064.52 €	110 207.78 €
		<b>185 564.95 €</b>	<b>185 564.95 €</b>

Il est proposé au Conseil Municipal de répartir les charges :

- Eau
- Electricité
- Carburant, fournitures administratives
- Autres fournitures, entretien terrain
- Fournitures d'entretien
- Frais de télécommunications
- Rémunération de concierge
- Rémunération personnel de nettoyage

Au prorata des agents de la Ville et de la Communauté de Communes du Warndt, soit :

$$\frac{(75\,357.17 \text{ €} \times 14)}{81} = 13\,024.70 \text{ €}$$

Et de répartir les charges de :

- Chauffage
- Fournitures de petits équipements
- Entretien et répartitions bâtiments
- Entretien et réparation autres matériels et mobiliers
- Maintenance

Au prorata des surfaces occupées par les services de la Communauté de Communes du Warndt et de la Ville de Creutzwald soit :

$$\frac{(110\,207.78 \text{ €} \times 822.67)}{2481.11} = 36\,541.96 \text{ €}$$

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une participation de **49 566.66 €** à la C.C.W. aux frais de fonctionnement du C.T.M. et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

**6) Participations du SMIASB et de la Communauté de Communes du Warndt aux frais de fonctionnement 2008 du bâtiment de l'hôtel de ville.**

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Marie PICARD, adjoint au Maire

La Commune de CREUTZWALD supporte les frais de fonctionnement de l'Hôtel de Ville.

Le détail des frais de fonctionnement 2008 de l'Hôtel de Ville s'établit comme suit :

	Exercice 2008
Eau	2 266.27 €
Electricité	16 907.16 €
Chauffage	15 610.75 €
Fourniture d'entretien	1 166.48 €
Fournitures de petits équipements	2 767.56
Fournitures administratives	21 663.35 €
Entretien et réparation bâtiments	152 419.01 €
Entretien et réparations autres matériels et mobiliers	1 420.27 €
Maintenance	35 140.24 €
Assurances (Multirisque)	1590 €
Documentation générale et techniques	4 950.91 €
Catalogues et imprimés	273.52 €
Rémunération du personnel de nettoyage	26 354.68 €
Rémunération concierge	35 817.82 €
Divers : boîte postale, vêtements de travail femmes de ménage, pharmacie, rafraichissements (réunions), etc...	1 421.89 €
<b>TOTAL</b>	<b>319 769.91 €</b>

L'Hôtel de Ville est occupé par 41 agents répartis comme suit :

- 29 agents de la Ville
- 10.5 agents de la Communauté de Communes du Warndt
- 1.5 agents du SMIASB

La commune de CREUTZWALD propose au Comité Syndical du SMIASB et au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de répartir ces frais de fonctionnement au prorata du nombre d'agents appartenant à chaque collectivité ou établissement, soit :

- Pour le SMIASB :  $(319\,769.91 \text{ €} \times 1.5) : 41 = \underline{\underline{11\,698.90 \text{ €}}}$  qui seront reversés à la ville de Creutzwald
- Pour la C.C.W. :  $(319\,769.91 \text{ €} \times 10.5) : 41 = \underline{\underline{81\,892.29 \text{ €}}}$  qui seront reversés à la ville de Creutzwald

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une participation de 81 892.29 € à la C.C.W. et de 11 698.90 € du SMIASB et d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

**II) AFFAIRES IMMOBILIERES**

**1) Déclarations d'intention d'aliéner**

**Rapporteur :** Monsieur le Président

Monsieur le Président, dans le cadre de la délégation qui lui est attribuée par l'assemblée communale, rend compte qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les opérations suivantes :

- Epoux Gérard BAUSCH à Dalem  
Lots n° 24 et 44 de la parcelle cadastrée  
Section 5 n° 241 « Place des Verriers » avec 6 ares 77  
De sol et bâtiment à usage d'habitation

- NEOLIA LORRAINE à Saint-Avold  
Section 31 n° 150/59 « rue de Diesen » avec 11 ares 70  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
  
- Consorts Liliane KOENIG à Ernestviller  
Section 21 n° 382 « rue des Sapins » avec 6 ares 08  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
  
- SAS SAINTE BARBE à Freyming-Merlebach  
Section 32 n° 886/23 « rue de Forbach » avec 6 ares 83  
De sol
  
- Monsieur Jean-Christophe BOUDOT et Madame Martine LUTZ à Creutzwald  
Section 22 n° 457/193 « rue Bonne Fontaine » avec 5 ares 21  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
  
- Epoux Jacques HOFFERT à Creutzwald  
Section 11 n° 1113 « Boulevard Rabelais » avec 8 ares 25  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
  
- SCI LE PRE DES CLOCHES à Teille  
Lots n° 43 et 59 de la parcelle cadastrée  
Section 33 n° 379/303 « rue des Géraniums » avec 38 ares 53  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
  
- SCI DE LA PETITE BARONNE à L'Hôpital  
Lot n° 4 de la parcelle cadastrée  
Section 5 n° 271/37 « rue de la Gare » avec 7 ares 16  
De sol et bâtiment à usage d'habitation (combles)
  
- SCI DE LA PETITE BARONNE à l'Hôpital  
Lots n° 2, 5, 10 et 12 de la parcelle cadastrée  
Section 5 n° 271/37 « rue de la Gare » avec 7 ares 16  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
  
- Epoux Yves BRUNNER à Creutzwald  
Section 34 n° 165/52 « rue des Violettes » avec 8 ares 08  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
  
- Consorts BETTI Hélène à Six-Fours-Les-Plages  
Section 8 n° 79 « rue de la Croix » avec 4 ares 85  
Section 8 n° 195 « rue de la Croix » avec 1 are 19  
Section 8 n° 196 « rue de la Croix » avec 6 ares 19  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
  
- SAS SAINTE BARBE à Freyming-Merlebach  
Section 32 n° 878/23 « rue de Metz » avec 6 ares 46  
De sol
  
- Epoux Philippe OSTER à Creutzwald  
Section 32 n° 532/35 « Chemin de l'Hôpital » avec 3 ares 75  
Section 32 n° 534/35 « Chemin de l'Hôpital » avec 0 are 71  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
  
- Consorts Jean-Charles KIEFFER à Creutzwald  
Section 5 n° 283/34 « rue de la Gare » avec 8 ares 06  
De sol
  
- Epoux Célal DEMIR à Creutzwald  
Section 22 n° 210/63 « rue des Chênes » avec 7 ares 66  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
  
- Madame Denise BRUNET et Madame Monique NICOLAS à Folschviller  
Section 22 n° 265/63 « rue des Peupliers » avec 8 ares 36  
De sol et bâtiment à usage d'habitation

- Consorts Elisabeth SZCZEPANIAK-KELLER à Creutzwald  
Section 21 n° 375/205 « rue des Sapins » avec 6 ares 00  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- Epoux Jean-Claude KILHOFFER à Creutzwald  
Section 21 n° 965/35 « rue de Carling » avec 2 ares 27  
Section 21 n° 967/32 « rue de Carling » avec 2 ares 31

Et Mme Laurence KILHOFFER née MOREL  
Section 21 n° 966/33 « rue de Carling » avec 9 ares 10  
De sol et bâtiment à usage d'habitation

Acte est donné.

### **III) MARCHES ET TRAVAUX**

#### **1) Acquisition de machines horticoles pour les espaces verts de la Ville**

Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, adjoint au Maire

Une consultation en procédure adaptée pour l'acquisition de machines horticoles pour les espaces verts de la Ville a été lancée le 02 juillet 2009.

Suite à l'analyse des offres et conformément à la décision du Conseil Municipal du 24 novembre 2008, modifiée le 30 mars 2009, concernant la délégation de pouvoir, Monsieur le Maire a décidé d'attribuer le marché à :

ETS BOURG de L'Hôpital pour l'achat :

\*d'une tondeuse 51 cm pour un montant TTC de 1 423,24 €

\*d'une tondeuse 53 cm pour un montant TTC de 1 933,93 €

Soit un total TTC de 3 357,17 €

Le Président tenait à en informer le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte.

#### **2) Renouvellement des vêtements de travail et chaussures pour les agents de la Ville**

Rapporteur : Monsieur Edouard MAIWURM, adjoint au Maire

Une consultation a été engagée pour le renouvellement de vêtements de travail et chaussures pour les agents des services techniques et les agents de service et aide-maternelles de la Ville de Creutzwald.

Après analyse des offres, Monsieur le Président a retenu la société PROTECT HOMS à Metz qui a proposé l'offre la plus complète et le meilleur rapport qualité/prix.

Montant Total TTC de la commande : 12 679,10 €

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

#### **Interventions :**

*Monsieur le Président précise qu'une réflexion sur l'acquisition de vêtements pour le personnel avait été engagée suite à la tenue du comité technique afin de permettre aux agents du centre technique municipal de travailler dans les meilleures conditions par temps de grand froid*

Le Conseil Municipal prend acte.

#### **3) Marché transports scolaires**

Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, adjoint au Maire

Nous avons lancé une consultation en procédure adaptée pour les transports scolaires de la Ville de Creutzwald pour une durée de 01 an. Le marché se décompose en 2 lots :

- Lot 1 : transport des collégiens des quartiers de la Ville vers le 2 collèges
- Lot 2 : transports intramuros des élèves des écoles maternelles et élémentaires

La Commission des Marchés Publics s'est réunie le 11 août 2009 pour procéder à l'ouverture des plis.

Suite au classement des offres au vu des critères fixés par le Règlement de Consultation, la Commission des Marchés Publics, a émis un avis favorable pour retenir les offres de KEOLIS LORRAINE.

Lot 1 : estimatif annuel : 54 153,50 €HT

Lot 2 : estimatif annuel : 14 395,10 €HT

Monsieur le Maire a mis en place et signé le marché dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée le 24 novembre 2008, modifiée le 30 mars 2009.

Le Président tenait à en informer le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte.

#### **4) Renouvellement contrat de maintenance de l'ascenseur de la Salle Baltus le Lorrain - Communication**

**Rapporteur** : Monsieur Edouard MAIWURM – Adjoint au maire

Le contrat de maintenance de l'ascenseur de la salle polyvalente Baltus le Lorrain arrive à échéance.

Monsieur le Maire, conformément à la délégation du 24 novembre 2008, modifiée le 30 mars 2009, a confié à THYSSEN KRUPP – 57130 JOUY AUX ARCHES le contrat d'entretien de l'ascenseur de la salle Baltus le Lorrain pour un montant annuel de 2 260 H.T. soit 2 702.96 €T.T.C. par an.

Ce contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> août 2009 et est conclu pour une durée de 3 ans maximum.

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

Le Conseil Municipal prend acte.

#### **5) Aménagement et rénovation de l'école primaire du Centre – Mission de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé**

**Rapporteur** : Monsieur MAIWURM Edouard – Adjoint au maire

Conformément à la loi du 31 décembre 1993 et au décret du 26 décembre 1994, il appartient au maître d'ouvrage de désigner un organisme compétent chargé d'une mission de coordination de sécurité et protection de la santé dès lors qu'il y a intervention sur la structure et que deux entreprises sont amenées à travailler sur un même chantier.

Monsieur le Maire, conformément à la délégation du 24 novembre 2008, modifiée le 30 mars 2009, a confié la Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (S.P.S) nécessaire dans le cadre des travaux d'aménagement et de rénovation de l'école primaire du Centre à la société NORISKO-DEKRA COORDINATION, Z.A. de Tournebride – 57160 MOULINS LES METZ pour un montant de 2 238.91 €T.T.C.

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

#### **Interventions :**

*Madame GILLET a demandé en quoi consistait exactement cette mission de coordination.*

*Monsieur MAIWURM lui a répondu que le prestataire a pour mission de surveiller les entreprises et les travaux en effectuant notamment des contrôles inopinés et en prenant les mesures adéquates en cas de non respect des règles de sécurité et de prévention de la santé.*

Le Conseil Municipal prend acte.

#### **6) Rénovation des VRD de la cité Neuland – Avenant n° 2 au marché de travaux**

**Rapporteur** : Monsieur Edouard MAIWURM, adjoint au Maire

Par marché en date du 13 décembre 2004, la Ville a confié la réalisation des travaux de rénovation des VRD de la cité Neuland au groupement d'entreprises HENRY S.A.S. – TP STEINER, la société HENRY SAS étant mandataire du groupement. Le marché est constitué d'une tranche ferme et de deux tranches conditionnelles.

A l'issue de la liquidation judiciaire de la société HENRY S.A.S. l'avenant n° 1 en date du 4 mai 2009 a fixé les modalités de poursuite du marché avec le groupement d'entreprises au sein duquel la Société Nouvelle HENRY TP S.A.S. se substituait à la société HENRY S.A.S.

Les travaux de la tranche conditionnelle N°2 du marché concernent la rénovation des VRD des rues de Metz, Strasbourg, Forbach et Saverne, sections concernées par les lotissements créés par la Société Sainte Barbe.

La rénovation partielle des réseaux humides et l'enfouissement des réseaux secs de ladite tranche sont achevés ; reste à réaliser la voirie définitive de la zone lotie qui ne pourra être programmée qu'à l'issue de l'achèvement des nouvelles constructions.

Compte tenu de l'impact de l'application de la formule d'actualisation sur les prix du marché initial, il est économiquement souhaitable de clôturer le marché.

En conséquence de quoi Monsieur le Maire, conformément à la délégation du 24 novembre 2008, modifiée le 30 mars 2009, a procédé à la mise en place de l'avenant N°2 au marché fixant les modalités de clôture du marché.

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

Interventions :

*Monsieur le Président précise que dans la mesure où les enrobés ne seront pas refaits avant deux ans il était dans l'intérêt de la Ville de clôturer le marché et de refaire une consultation le moment venu pour ne pas être pénalisé financièrement par l'actualisation.*

*Madame FISCH demande quel est le nombre de parcelles existantes, Monsieur le Président lui répond qu'il y a 14 parcelles disponibles à Neuland et 28 à Bellevue*

Le Conseil Municipal prend acte.

**7) Marché pour les contrôles réglementaires périodiques**

Rapporteur : Monsieur Edouard MAIWURM, adjoint au Maire

Il est proposé au conseil de la Commune de Creutzwald de constituer un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Warndt, la Commune de Ham-sous-Varsberg, la Commune de Varsberg, la Commune de Guerting et le S.M.I.A.S.B. pour mettre en place un marché pour les contrôles réglementaires périodiques du 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'à la fin 2012.

Les contrôles réglementaires périodiques concernent les installations électriques, de gaz, de chauffage/ventilation, les appareils de lavages, les appareils de cuisson, les ascenseurs, les systèmes de sécurité incendie, les dispositifs de protection contre la foudre, disconnecteur, échelles, échafaudages, les équipements de protection individuel, les appareils de pression, les équipements sur les véhicules, la continuité des communications radioélectriques dans les infrastructures.

Le coordonnateur du groupement sera la Communauté de Communes du Warndt.

Il est mandaté en vue de la préparation du marché sur la base et conformément aux besoins définis par chacun de ses membres. Il est chargé de procéder à une consultation en procédure adaptée, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, et à l'organisation de l'ensemble des opérations de publicité.

Conformément au VII, 1°, de l'article 8 du Code des Marchés Publics, la Commission des Marchés Publics du coordonnateur choisira le titulaire du marché. Le coordonnateur est chargé de signer et notifier le marché au titulaire et chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de sa bonne exécution.

La Commune de Creutzwald s'engage, par convention, à exécuter avec le cocontractant retenu, le marché à hauteur de ses besoins propres.

Les frais matériels de fonctionnement du groupement sont pris en charge par les membres du groupement au prorata de la part des marchés.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention constitutive du groupement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

#### **IV) AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES**

##### **1) Politique de la Ville – Pôle d'excellence ZEP – Subventions 2009/2010**

Rapporteur : Mme Jacqueline JACQUEMIN, adjointe au Maire.

Le pôle d'excellence scolaire a pour objectif de restaurer la mixité sociale dans les écoles de la ville ainsi que de faire émerger des pôles spécifiques d'excellence.

Pour l'année scolaire 2009/2010 le pôle d'excellence scolaire regroupe deux actions :

- Le dispositif biculturel : La mise en place d'un cursus à vocation biculturelle sera reconduit dans les écoles maternelles Schuman, Maroc, Houve et Houvergaerten et les écoles biculturelles Schuman et la Houve. L'apprentissage de l'allemand est assuré par quatre assistantes éducatives (trois assistantes éducatives françaises et une assistante éducatrice allemande pour laquelle un échange est maintenu).
- Le dispositif passerelle : Cette action, reconduite dans les écoles maternelles Maroc-Schuman, consiste en un accueil échelonné et adapté des tout petits âgés de 2 à 3 ans. Il s'agit ici d'aménager un passage en douceur entre le monde familial et le monde scolaire. (accompagner la séparation parents-enfants ; valoriser la fonction parentale ; favoriser la réussite scolaire).
- Ce dispositif prévoit une adaptation de l'enfant au milieu scolaire en plusieurs étapes : dans un premier temps, parents et enfants seront accueillis au sein de la classe, par l'enseignante, dans le but de faire connaissance entre eux ainsi qu'avec l'environnement scolaire, ensuite les tout petits seront pris en charge par leur enseignante en présence des parents, enfin les parents quitteront l'école.

De plus, il est prévu qu'une éducatrice jeunes enfants, mise à disposition par l'ADEFI, organise pour chacune des cinq périodes scolaires de l'année une matinée d'accueil des parents à l'école afin de faire le point sur l'adaptation de l'enfant et ses progrès.

Le dispositif passerelle va être mis en place pour la première fois à l'école Schweitzer. L'Education nationale a créé deux demi postes pour permettre l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Dans un premier temps, ce dispositif prévoit une adaptation de l'enfant au milieu scolaire en trois temps : tout d'abord, les enfants accompagnés de leurs parents seront accueillis par l'enseignante au sein de la salle de classe afin de faire connaissance. Puis les parents seront pris en charge par l'éducatrice jeunes enfants au sein de l'école. Dans la dernière phase les tout petits intégreront une salle de classe spécialement aménagée pour eux.

Par ailleurs, l'éducatrice jeunes enfants de l'ADEFI rencontrera les parents à l'école à raison d'une matinée par période (5 périodes dans l'année) afin de faire le point sur l'adaptation de leur enfant et les progrès réalisés.

L'accueil des tout petits nécessite des espaces, un matériel particulier, adapté, favorisant le développement de l'autonomie, permettant de structurer la motricité globale et facilitant l'expérimentation sensorielle (exemples : achat de gros matériels à pousser, tirer, des jeux de cour, construction...).

Le budget prévisionnel de ces deux dispositifs s'établit comme suit :

▪	<b><u>Dépenses</u></b> :	
➤	<u>Dispositif biculturel</u> :	
-	Dépenses concernant les quatre assistantes éducatives :	86 285.46 €
-	Frais divers de bilinguisme :	2 111.55 €
-	Indemnités des intervenantes extérieures :	4 006.50 €
-	Soit un total de	<b>92 403.51 €</b>
➤	<u>Dispositif passerelle</u> :	
-	Achat de matériel et petit équipement (école Schweitzer):	2 000.00 €
-	Educatrice jeunes enfants de l'ADEFI :	2 341.18 €
-	Soit un total de	<b>4 341.18 €</b>
➤	<b>Total de l'action</b>	<b>96 744.69 €</b>
▪	<b><u>Recettes</u></b> :	

Les recettes sont constituées de la participation de l'Etat (ACSE), du Conseil général, de l'Union européenne et de la Ville pour un total de 96 744.69 €

Afin d'assurer la mise en œuvre effective du dispositif pôle excellence ZEP au titre de l'année scolaire 2009/2010, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en œuvre des actions ;
- d'approuver l'engagement des dépenses correspondantes ;
- d'accorder une subvention à l'ADEFI de 2 341.18 €(selon justificatifs) ;
- de solliciter les subventions de l'ACSE (Etat), du Conseil général et de l'Union européenne ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.

Interventions :

*Monsieur LACAN a souhaité obtenir la répartition détaillée des recettes pour cette action car il craint que la participation de l'Etat soit faible et que l'Etat se décharge ainsi sur les collectivités territoriales.*

*Monsieur le Président lui répond qu'il nous faudra consulter le tableau de financement de toutes nos actions et ajoute que le dispositif passerelle a permis l'augmentation des effectifs et par conséquent l'ouverture d'une classe.*

*Monsieur LACAN souligne que la socialisation des enfants le plus tôt possible est en effet très importante mais que cette action relève de l'Etat.*

*Monsieur le Président ajoute que nous sollicitons le maximum de l'Etat, mais que nous ne sommes pas à l'abri de transferts de charges de l'Etat vers les collectivités locales.*

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

**2) Politique de la Ville – Extension du dispositif passerelle à Jules Ferry – Subventions 2009/2010**

Rapporteur : Mme Jacqueline JACQUEMIN, adjointe au Maire.

Le projet passerelle, déjà prévu dans le cadre du pôle d'excellence ZEP pour la maternelle Schweitzer, est également mis en place à l'école maternelle Jules Ferry. Celui-ci prévoit un accueil échelonné et adapté des tout petits âgés de 2 à 3 ans.

L'objectif est d'accompagner parents et enfants dans la démarche de première socialisation, en aménageant un passage en douceur entre le monde familial et le monde scolaire.

Dans un premier temps, ce dispositif prévoit une adaptation de l'enfant au milieu scolaire en trois étapes : tout d'abord, les enfants accompagnés de leurs parents seront accueillis par l'enseignante au sein de la salle de classe afin de faire connaissance. Puis les parents seront pris en charge par l'éducatrice jeunes enfants, mise à disposition par l'ADEFI, au sein de l'école. Dans la dernière phase les tout petits intégreront une salle de classe spécialement aménagée pour eux.

Par ailleurs, l'éducatrice jeunes enfants rencontrera les parents à l'école à raison d'une matinée par période (5 périodes dans l'année) afin de faire le point sur l'adaptation de leur enfant et les progrès réalisés.

Le dispositif passerelle fonctionne avec une équipe complète à mi temps (une éducatrice jeunes enfants mise à disposition par l'ADEFI, une enseignante déchargée de ses fonctions de direction l'après midi, et une enseignante).

L'accueil des tout petits nécessite des espaces, un matériel particulier, adapté, favorisant le développement de l'autonomie, permettant de structurer la motricité globale et facilitant l'expérimentation sensorielle (exemples : achat de gros matériels à pousser, tirer, des jeux de cour, construction...).

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

- Les dépenses :
  - Les achats sont estimées à **2 000 €**;
  - Le salaire et les charges sociales de l'éducatrice jeunes enfants correspond à **1 688.72€**(correspondant à 44 heures englobant les séances de travail pour la mise en place du dispositif, l'accueil des enfants et des parents, ainsi que les cinq séances d'accueil des parents) ;
  - Soit un total de **3 688.72 €**
- Les recettes :
  - Participation de la ville : 1 844.36 €
  - Une demande de crédit complémentaire d'un même montant a été sollicitée à l'ACSE.

Nous obtiendrons une réponse quant à son acceptation au mois d'octobre

➤ Soit un total de **3 688.72 €**

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en œuvre de l'action ;
- d'approuver l'engagement des dépenses correspondantes ;
- d'accorder une subvention à l'ADEFI d'un montant de 1 688.72 €(selon justificatifs);
- de solliciter une subvention à l'Etat (ACSE) et de financer ce projet à même hauteur dans le cas où la subvention sollicitée serait refusée ou diminuée ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.

*Interventions :*

*Monsieur LACAN observe qu'il faut se réjouir de ce système qui a montré son efficacité d'une année sur l'autre.*

*Madame FREY souligne que le travail de la psychologue scolaire est efficace.*

*Monsieur le Président ajoute que la réussite de ce type de projet tient aussi à la qualité de l'enseignement et que le résultat justifie l'investissement.*

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

### **3) Politique de la Ville – Projets culturels et sportifs dans les ZEP – Subventions 2009/2010**

**Rapporteur** : Mme Jacqueline JACQUEMIN, adjointe au Maire.

Les projets culturels et sportifs dans les ZEP regroupent plusieurs actions :

- **Le Groupe scolaire musique** : Tous les élèves de l'école Jules Ferry ont la possibilité de s'initier à la musique dans l'enceinte scolaire (chant, cours de solfège, enseignement individuel d'un instrument au choix, fabrication d'un instrument de musique). Le but est l'apprentissage d'un instrument de musique.
- **Les cours de voile pour les élémentaires** : Les élèves des écoles élémentaires Bellevue-Centre, Jules Ferry, la Houve, Schuman, Schweitzer participeront à des cours de voile qui se dérouleront au plan d'eau du mois d'avril au mois de juin 2010. L'objectif de cette activité est d'amener l'enfant à apprécier la pratique de la voile en lui faisant découvrir un milieu nouveau dans le respect des règles de sécurité. L'encadrement sera assuré par une personne diplômée d'état, un membre du club de voile ayant le permis bateau, un enseignant et des parents.
- **Les cours de volley** : Les élèves des écoles élémentaires de Bellevue-Centre ainsi que de Schweitzer auront la possibilité de participer à des cours de volley dans le but de renforcer le programme d'EPS dispensé à l'école et de développer l'esprit d'équipe. Les cours de volley seront assurés par une personne diplômée d'état.
- **L'action éducative innovante (AEI), les arts visuels** : Grâce à un partenariat entre la ville et l'Education nationale, l'école Schweitzer a développé durant une année scolaire différents arts visuels sur un thème. Chaque classe, de la petite section de maternelle jusqu'au CM2, a travaillé sur le même thème en alliant différents supports (arts plastiques, modelage, dessin, peinture, art vidéo). L'objectif de cette action est de faire découvrir l'art aux élèves par l'apprentissage de techniques nouvelles.

Le budget prévisionnel au titre de l'année scolaire 2009/2010 s'établit par action comme suit :

**Pour le Groupe scolaire musique** : **7 324.22 €** (achat ou location de matériels divers pour 1 588.91 € + frais de personnel pour l'année scolaire 2009/2010 pour les trois encadrants correspondant à la somme de 5 735.31 €).

➤ **Pour les cours de voile** : **4 261.50€**(transport en bus des élèves des écoles jusqu'au plan d'eau de Creutzwald ainsi qu'une subvention allouée au club de voile).

➤ **Pour les cours de volley** : **390 €**(subvention allouée au volley club).

**Pour l'action éducative innovante, les arts visuels** : **4 842.97 €**(achats de matériels et mobiliers divers).

### **Budget total pour les projets culturels et sportifs dans les ZEP :**

- Groupe scolaire musique :	7 324.22 €
- Cours de voile :	4 261.50 €
- Cours de volley :	390.00 €
- Action éducative innovante, les arts visuels :	4 842.97 €
	<hr/>
	<b>16 818.69 €</b>

Une demande de crédit complémentaire d'un montant de 8 409.35 € a également été soumise à l'ACSE. Nous obtiendrons une réponse quant à son acceptation au mois d'octobre.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en œuvre des actions ;
- d'approuver l'engagement des dépenses correspondantes ;
- d'approuver la demande de subvention sollicitée à l'Etat (ACSE) et de financer ce projet à même hauteur dans le cas où la subvention de l'ACSE serait refusée ou diminuée ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.

#### Interventions :

Monsieur DELLA MEA a demandé si la classe qui participait au stage de cirque avait disparu, Monsieur le Président lui a répondu que le cirque est un projet artistique et culturel entrant dans le cadre d'une autre action. De plus, ce dernier a ajouté que l'inspecteur de l'Education nationale se félicitait des bons résultats aux tests des élèves de l'école élémentaire Jules Ferry. La musique développe donc la concentration et l'attention des élèves qui sont donc des atouts pour réussir une scolarité, ces projets n'ont donc pas seulement un côté ludique.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

### **V) AFFAIRES SCOLAIRES, CULTURELLES ET SPORTIVES**

#### **1) Animation estivale - Indemnités aux associations - Action juillet et août 2009**

Rapporteur : Monsieur le Président

La ville de Creutzwald mène, durant l'été depuis quelques années avec l'aide de certaines associations locales, une action pour favoriser l'accès à la pratique sportive des jeunes. L'animation estivale est principalement orientée vers les jeunes de **7 à 14 ans**.

Cet été ce sont quelques **170** jeunes en juillet et en août qui ont participé à **12** disciplines, à savoir, Judo, Tir à l'arc, Volley, Twirling, Pétanque, Tennis de table, Football, Tennis, Basket, voile, Hip Hop, Scrabble.

L'inscription au prix de **2 €** par mois par activité a été faite directement en Mairie.

Le montant de la participation des familles s'élève à **512 €**

Les activités se sont déroulées à la semaine du lundi au vendredi sous forme de stage. Une baisse de la fréquentation a été constatée avec une moyenne de **10** enfants par activité.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention aux associations locales ayant participé à l'opération « Animation Estivale ». Cette aide serait destinée prioritairement à l'acquisition de matériel et à la prise en charge des frais de formation des cadres associés à cette action. Ensuite, selon le besoin, elle pourrait contribuer au fonctionnement des activités et de l'association.

Il est donc proposé au conseil Municipal d'allouer auxdites associations les subventions suivantes.

- JUDO :	<b>103 €</b>	- Totalli crazy:	<b>164 €</b>
- SCRABBLE :	<b>206 €</b>	- Les Archers de Creutzwald :	<b>206 €</b>
- Creutzwald tennis de table			
Entente Pongiste :	<b>272 €</b>	- TENNIS :	<b>310 €</b>
- TWIRLING :	<b>336 €</b>	- FOOTBALL SRC :	<b>374 €</b>
- BASKET :	<b>451 €</b>	- PETANQUE :	<b>464 €</b>
- Cercle Nautique :	<b>596 €</b>	- VOLLEY :	<b>607 €</b>

Cette indemnité s'élève au total à **4 089 €**

D'autoriser monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

La dépense correspondante sera imputée sur le compte 6574 du budget principal.

Interventions :

*Monsieur le Président constate que la baisse de fréquentation des animations estivales coïncide avec les très bons chiffres du stade nautique.*

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

**2) Convention avec le Département de la Moselle pour les transports scolaires des collégiens**

Rapporteur : Monsieur le Président

Le département nous a fait parvenir un projet de convention portant délégation de compétence d'autorité organisatrice de premier rang à autorité organisatrice de second rang pour l'organisation d'un service régulier public routier créé pour assurer le transport des élèves domiciliés sur le ban communal et scolarisés aux collèges Garang et Breckelberg.

Cette convention délègue à la commune de Creutzwald la compétence du Département pour l'organisation du transport des élèves domiciliés sur le ban de Creutzwald et scolarisés aux collèges Garang et Breckelberg.

Elle définit la compensation financière versée par le Département à la commune de Creutzwald, les obligations de l'organisateur de second rang, les responsabilités et les conditions de résiliation. Cette nouvelle convention remplace la précédente et se base sur les nouvelles dispositions cadre applicables à l'ensemble des autorités organisatrices de second rang au 1<sup>er</sup> septembre 2009 pour une durée de 5ans.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver cette nouvelle convention à intervenir avec le Département de la Moselle
- Et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout acte et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Interventions :

*Monsieur LACAN demande s'il y aura un désengagement du département et quelles seront les conséquences financières pour les familles, Monsieur le Président répond que la nouvelle convention laisse toute liberté à la Ville de Creutzwald pour définir les tarifs demandés aux familles. Du reste, lors d'un précédent conseil municipal il avait été voté pour une non-augmentation de la part des familles.*

*Par conséquent, la Ville supporte une part importante des transports. Monsieur LACAN déplore que le département réduise ses dépenses ce qui a pour effet d'augmenter celles de la Ville, ce à quoi Monsieur PICARD ajoute qu'il s'agit d'une volonté politique déjà exprimée dans les années 1980 par le Conseil municipal de l'époque.*

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

**3) Subvention pour l'opération « Schultüte » et achat de bretzels de la Saint Martin**

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, Première adjointe au Maire.

Comme les années précédentes, il est proposé de reconduire l'opération « Schultüte » ainsi que la manifestation de la St-Martin.

L'opération « Schultüte » concerne tous les élèves des écoles élémentaires de la Ville qui démarrent l'enseignement de la langue du voisin, soit 153 enfants cette année. Le garnissage d'une Schultüte coûte 4 € par élève, la somme globale serait cette année de 612 € pour cette opération.

Par ailleurs, la manifestation de la St-Martin, qui aura lieu courant novembre, concerne cette année 632 élèves des écoles biculturelles (La Houve + Schuman). Il est de tradition que des bretzels soient offerts.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- Dans le cadre de l'opération Schultüte, d'attribuer aux différents groupes scolaires une somme de 612 € répartie de la façon suivante :
- 116 € pour le groupe scolaire Bellevue Centre Garang (correspondant à 29 élèves) ;
- 44 € pour le groupe scolaire Jules Ferry (correspondant à 11 élèves) ;
- 112 € pour le groupe scolaire Schweitzer (correspondant à 28 élèves) ;
- 156 € pour le groupe scolaire Schuman (correspondant à 39 élèves) ;
- 184 € pour le groupe scolaire la Houve (correspondant à 46 élèves).

Concernant la manifestation de la Saint Martin, la ville fournira directement les bretzels.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

#### **4) Acquisition du fonds de cartes postales de Monsieur Alain JAGER**

**Rapporteur** : Madame Marie-Anne BICKAR, adjointe au Maire

Les journées du patrimoine ont été l'occasion d'organiser un concours portant sur le patrimoine local.

Il avait comme support des cartes postales anciennes appartenant à Monsieur Alain JAGER domicilié à Creutzwald.

Les cartes postales anciennes évoquent un temps définitivement révolu. Elles constituent en fait un lien entre les générations passées et les générations présentes.

Aussi, est apparu tout l'intérêt de posséder ces témoins du passé.

C'est pourquoi, Monsieur Alain JAGER, propriétaire d'un grand nombre de cartes postales datant de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, a été sollicité pour les céder à la ville de Creutzwald.

Un accord est intervenu pour l'acquisition par la ville de Creutzwald, à Monsieur Alain JAGER, de sa collection personnelle de cartes postales de Creutzwald aux conditions suivantes :

- La collection correspondante de cartes postales appartenant en propre à Monsieur Alain JAGER est constituée de 310 unités.
- La vente par Monsieur JAGER comprend en outre la cession de tous droits qui y seraient rattachés
- Le prix de cession totale et forfaitaire est de 3 000 € (net vendeur et acheteur)
- Monsieur JAGER se propose en outre de remettre gracieusement à la ville quelques documents concernant Creutzwald.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver cette acquisition aux conditions indiquées ci-dessus
- De dire que ce fonds sera conservé en Mairie pour être utilisé afin de faire connaître et promouvoir la ville de Creutzwald
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

#### **5) Dénomination de la salle de judo**

**Rapporteur** : Monsieur le Président

Le Judo Club de Creutzwald a été créé en 1952, voici 57 ans. L'un des cofondateurs était Monsieur Jean CESCHIA, toujours et régulièrement licencié au club depuis le 1<sup>er</sup> jour.

Entraîneur depuis 1957, il en a aussi été Président durant 17 années.

Figure emblématique du club et du sport à Creutzwald, il vous est proposé de le mettre à l'honneur en dénommant la salle de judo, située dans la salle polyvalente du Garang, à son nom.

Il est donc proposé :

- De dénommer la salle de judo « Salle Jean CESCHIA »
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

#### **6) Point sur la rentrée scolaire**

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, adjointe au Maire

La rentrée du 3 septembre s'est globalement bien déroulée dans les cinq pôles scolaires Schweitzer, Schuman, la Houve, Bellevue-Centre-Garang et Jules Ferry.

La hausse des effectifs à la Houve a entraîné une ouverture de classe sur ce site.

L'effectif total en maternelle de 436 élèves et en élémentaire de 702 élèves est resté stable cette année.

Aucun changement n'est à noter au niveau du personnel des cinq pôles qui sont organisés comme suit:

- M. Laurent DENET, directeur du regroupement pédagogique de l'école maternelle Garang et des écoles élémentaires Bellevue - Centre, spécialité sport et plus précisément volley ball.
- M. François PAYSANT, directeur du regroupement pédagogique des écoles maternelles Houve et Houvergarten et de l'école élémentaire Houve, spécialité cirque et biculturelle.
- Mme DE PAOLI remplaçant M. Patrick VRABELY en arrêt, directrice du regroupement pédagogique des écoles maternelles Schuman et Maroc et de l'école élémentaire Schuman,
- Mme Nathalie Husson, directrice du regroupement pédagogique des écoles maternelles Breckelberg et Nassau et de l'école élémentaire Schweitzer, spécialité arts plastiques et visuels.
- Mme Myriam FORSTER, directrice du regroupement pédagogique des écoles maternelle et élémentaire Jules-Ferry, spécialité musique. Cette année aux instruments déjà pratiqués: piano, percussions, guitare, xylophone et clairon s'ajoute la clarinette.

Le périscolaire fonctionne comme prévu depuis la rentrée et ce, le matin et le soir dans trois écoles et le midi au foyer Neuland pour les repas.

Les effectifs en progression depuis la rentrée fluctuent entre 35 et 40 enfants avec des pointes à 45 élèves.

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

#### **Interventions :**

*Monsieur LACAN a demandé les chiffres détaillés de la rentrée. Monsieur le Président lui répond que les effectifs des écoles élémentaires sont stables mais que l'érosion continue au niveau des collèges et des lycées, bien que la septième classe de seconde du Lycée Félix Mayer ait été conservée.*

*Monsieur DASTILLUNG a fait le point sur la fusion des trois lycées, dorénavant le Lycée Félix Mayer regroupe trois sites (Lycée Félix Mayer, Lycée Professionnel Romain Rolland et Section d'enseignement Professionnel Georges Bastide).*

*Monsieur le Président ajoute qu'il y aura une mutualisation des moyens entre les trois sites.*

Le Conseil Municipal prend acte.

## **POINT SUPPLEMENTAIRE**

### **1) Mise à disposition gratuite de la salle Baltus Le Lorrain : A.S.B.H.**

Rapporteur : Monsieur le Président

L'A.S.B.H. Centre Social Maroc sollicite la mise à disposition gratuite de la salle Baltus Le Lorrain, dans le cadre scolaire, pour la programmation d'une pièce de théâtre « Max et Rosalie » le **jeudi 22 octobre 2009**.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder la mise à disposition gratuite de la salle pour cette manifestation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

## **VII) DIVERS ET COMMUNICATIONS**

A) *Monsieur le Président informe le Conseil municipal de l'adoption, en commission technique paritaire, du plan de continuité d'activités dans le cadre de la pandémie grippale. Ce plan consiste à concilier la continuité des activités et la protection de la santé des personnels. Il doit permettre d'assurer les activités au niveau le plus élevé et le plus longtemps possible, jusqu'à décider de ne maintenir que les activités essentielles tout en protégeant la santé des agents.*

*Le plan porte sur :*

- *La désignation des personnes responsables ;*
- *Les moyens d'hygiène et sanitaire préventifs à mettre en œuvre ;*
- *Les moyens d'assurer la continuité des services.*

*Interventions :*

*Monsieur LACAN prend note et dénonce le « rideau de fumée » : tant que les médias traitent la grippe A, ils ne traitent pas des autres problèmes de société.*

B) *Monsieur le Président apporte des précisions sur l'association turque qui a fait l'acquisition d'un terrain sur la commune. L'objet de l'association est de procurer et promouvoir des centres à but culturel, social et culturel, organiser des cours de français dans le but d'élargir les connaissances de ses membres, organiser des réunions-débats, des kermesses, activités socioculturelles et sportives, promouvoir le dialogue entre la Communauté musulmane et les autres Communautés résidentes au niveau local. L'Union ne poursuit aucun but lucratif ou politique.*

C) *Invitations :*

- *Les élus de la Ville et de la CCW sont cordialement invités par le personnel de la Bibliothèque à l'exposition sur les lectures automnales du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2009.*
- *L'association Sainte Thérèse invite les adjoints et conseillers municipaux à son déjeuner dansant en date du 25 octobre 2009.*
- *Le Foyer du Centre invite le conseil municipal au concert donné par les Chœurs d'Hommes de Hombourg-Haut et de la ville de Lyon le 17 octobre à 20h.*

D) *Remerciements :*

- *Le Proviseur du Lycée Félix Mayer et le personnel remercie Monsieur le Maire d'avoir mis à la disposition du lycée la salle Baltus le vendredi 18 septembre 2009 pour la réunion des parents d'élèves des classes de secondes.*
- *L'A.F.A.E.I. remercie Monsieur le Maire d'avoir mis à leur disposition la salle Baltus le 17 décembre prochain pour leur fête de Noël.*
- *L'association slovène Nanos remercie Monsieur le Maire pour la permission et la bienveillance de la commune pour l'organisation de leur pique nique d'été.*

E) *Monsieur le Président est revenu en image sur le projet du parc éolien de Berviller en précisant que l'année 2010 serait une première année d'exploitation. Les travaux sont actuellement en cours et doivent se terminer avant la fin de l'année.*

F) *Monsieur le Président a informé le Conseil municipal que Monsieur Kempiski, directeur de la Régie Municipale d'Electricité, serait invité en toute commission afin de présenter les modifications concernant l'offre numérique et les nouveaux tarifs.*

- G) *Les élus sont revenus sur les événements de la cokerie de Carling, Monsieur DASTILLUNG a précisé que les négociations pour trouver un repreneur avaient été difficiles mais qu'elles ont tout de même été menées et que la CCW souhaitait que le plan social soit à la hauteur de la dignité des salariés. Monsieur le Président ajoute qu'un tiers des actifs de la ville travaillent à l'extérieur, par conséquent les pertes d'emploi à l'extérieur toucheront les creutzwaldois. Monsieur PEXOTO prend la parole pour déplorer qu'aucun représentant, ni de la CCW, ni de la Ville n'ait participé à la manifestation de Carling. Il constate que les possibilités de reconversion sont trop faibles, d'autant plus qu'aucun plan social ne soit prévu pour les sous-traitants. Monsieur PEXOTO ajoute que maintenant la mobilisation doit se porter sur l'avenir de la chimie dans notre région. Monsieur KIEFFER prend ensuite la parole pour constater que l'entreprise creutzwaldoise STERI, sous-traitante de la cokerie, sera touchée par cette fermeture et qu'une vingtaine d'emplois seront donc perdus sur la ville.*
- H) *Monsieur DELLA MEA s'interroge sur la protection des animaux au niveau de la route menant à Saint Avoild, il constate l'existence d'un passage animalier sous cette route, mais au niveau la route parallèle menant à Carling il n'y pas de passage d'où le risque pour les animaux. Monsieur le Président lui répond que la configuration du terrain ne permettait pas d'envisager un second passage animalier à cet endroit et qu'auparavant il n'y avait pas de passage sous cette route déjà existante.*
- I) *Monsieur DELLA MEA constate le fort passage des camions sur la route de Sarrelouis et demande s'il n'y pas déjà la possibilité de faire passer les camions par la nouvelle route. Monsieur le Président lui répond que la responsabilité de cette route appartient uniquement à l'Etat (DDE) et qu'aucune ouverture ne sera envisagée avant que toutes les contraintes administratives ne soient réglées.*
- J) *Monsieur le Président est revenu sur les travaux effectués par les graffeurs au niveau des transformateurs électriques et rapporte la satisfaction des habitants. Monsieur D'ANGELO informe le Conseil municipal qu'un projet d'exposition sur les graffiti sera envisagé afin de faire connaître cet art à un plus large public*

*En l'absence d'autres interventions, M. le Président lève la séance à 21 H 30.*